

OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre du recensement de la population qui sera effectué en janvier et février 2023, la commune recrute 2 agents recenseurs habitant de préférence la commune.

Profil recherché :

- niveau d'études suffisant pour assimiler les règles,
- capacité à dialoguer pour convaincre les habitants,
- neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations récoltées,
- ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais.
- **Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans les délais très courts.
- **Sensibilisation à internet** : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin de ce média, mais doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser l'usage des SMS sur téléphone portable.

Fiche de poste :

- **Période de travail** : du 3 janvier au 18 février inclus soit pendant 7 semaines. **(attention vacances scolaires du 4 au 20 février).**
 - Les 3 et 10 janvier : 2 séances de formation obligatoires et la réalisation d'une tournée de reconnaissance.
 - du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte :
 - disponibilité quotidienne y compris le samedi
 - large amplitude dans les horaires
 - pas de congé pendant toute la durée de la collecte
- **Descriptif des tâches** :
 - se former aux concepts et aux règles du recensement
 - effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur
 - déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre sur internet,
 - suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
 - pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
 - relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
 - rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine
 - restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

Rémunération : SMIC pour la prestation complète de 7 semaines.

Permis de conduire et véhicule personnel souhaitable.

Personnes ne pouvant pas être agent recenseur :

- Les élus de la commune (QE n°10653 parue au JO S (Q) du 25.05.2004).
- Les personnes en congé parental (sauf si elles le suspendent).
- Les personnes en disponibilité pour élever un enfant.

Adresser lettre de candidature et CV par courrier avant le 30 novembre 2022.